Conditions générales

Les présentes conditions sont applicables dans leur intégralité pour toute commande, contrat et marché passé entre Taxis Colux sàrl ou Taxis.Lu sàrl, 24, Dernier Sol ; L-2543 Luxembourg (ci-après « Sociétés ») et ses Clients au Grand-Duché de Luxembourg ou à l’étranger, quel que soit le lieu de livraison ou de prestation. Le cas échéant, elles sont complétées par des conditions particulières qui prévalent en cas de contrariété avec les présentes conditions. Par la signature ou l’exécution de tout document référant aux présentes conditions, le Client est censé les avoir acceptées et aucune dérogation ne pourra être admise sans accord exprès et préalable des Sociétés. Toute condition contraire aux présentes conditions générales posée unilatéralement par le Client, dans ses conditions générales d’achat ou dans tout autre document, sera inopposable aux Sociétés, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les Sociétés se réservent le droit de modifier les présentes conditions générales.

Sans préjudice les conditions générales modifiées sont réputées acceptées par le Client pour autant qu’elles lui aient été préalablement communiquées par les Sociétés, et à défaut de contestation par le Client dans un délai de quinze (15) jours à dater de cette communication.

1. Objet du contrat

Le client conclut le contrat pour lui-même (et ses accompagnateurs dans le cas des services de taxi et de location de voitures avec chauffeur) sous les conditions énumérées ci-dessous avec les sociétés. Le contrat porte sur des services de taxi, la location de voitures avec chauffeur ou des services de coursier

2. Commande (réservation)

La commande peut être faite par le client soit par téléphone, soit par écrit par courrier postal, par courrier électronique, par application mobile ou sur le site Internet. Toute commande vaut contrat de vente.

Les Sociétés mettront en œuvre tous les efforts raisonnables pour exécuter la commande dans les délais convenus.

3. Modifications de la commande après confirmation

Des modifications demandées par le client après la conclusion du contrat ne sont possibles qu’avec le consentement exprès des Sociétés.

4. Prestations garanties par la société

Les Sociétés ne garantissent que les prestations stipulées explicitement dans la commande.

Toute autre prestation en dehors de la commande ne relève pas de celles garanties par les Sociétés.

5. Paiements

Le prix pour le service rendu est celui indiqué sur le taximètre à la fin de la course hors supplément de déplacement ou taxe à l’étranger.

Les frais supplémentaires qui résultent des modifications de la commande par le client sont à payer par lui-même.

En cas de dégradations de quelque nature que ce soit dans les taxis ou voitures de location avec chauffeur, causées par le client ou ses accompagnateurs, les coûts y relatifs (réparations, nettoyage, etc.) sont à la charge du client. Les frais engendrés seront défini par les Sociétés suivant les dégâts.

Les factures sont établies en Euro et sont payables dans les quinze (15) jours. Les prix s’entendent hors TVAC et toutes autres taxes non comprises qui seront facturées en sus. Les Sociétés se réservent le droit d’exiger le paiement des factures par domiciliation, de demander le paiement d’acomptes et/ou de céder ses créances à une société d’affacturage.

En cas de non-paiement à l’échéance, les Sociétés pourra exiger le paiement immédiat de toutes les factures non échues. En outre, des intérêts de retard au taux d’une fois et demie le taux d’intérêt légal seront appliqués huit (8) jours après mise en demeure restée infructueuse. A défaut de paiement dans le délai prévu ci-avant, les Sociétés peuvent réclamer au Client, sans préjudice à toute indemnité de procédure même supérieure qui pourrait être accordée par un tribunal sur base de l’article 240 du Nouveau Code de Procédure Civile luxembourgeois, le dédommagement fixé forfaitairement à 15% des montants dus en principal TVAC avec un minimum de EUR 1.500,- à moins que les Sociétés ne puissent justifier des frais de recouvrement pour un montant plus élevé, pour tous les frais de recouvrement non compris dans les dépens encourus par suite du retard de paiement.

Les factures non contestées par écrit dans la huitaine de leur réception sont réputées acceptées, sans que le Client ne puisse invoquer un changement d’adresse en cas de dépassement du délai de contestation. Le Client paiera, en tout cas, le montant incontesté de toute facture contestée

6. Modifications de prix

Sauf disposition contraire, les Sociétés se réservent explicitement le droit de modifier les prix indiqués si les coûts de transport subissent une hausse imprévue.

Les tarifs horaires, les contrats et les frais divers seront indexés automatiquement chaque année au 1erjanvier sur base de l’indice des prix à la consommation du mois de décembre l’année précédente.

7. Annulation par le client – Non-présentation du client

Toute course commandée peut être annulée gratuitement.

L’annulation par le client doit être faite par écrit ou oralement par téléphone.

Les Sociétés ont le droit, en cas d’une annulation par le client ou de non-présentation du client, de facturer au client concerné des frais d’annulation ou d’attente excessive.

Toute course dont le client ne se présente pas au plus tard vingt minutes après l'heure de départ prévue ou après que le client ait été prévenu par SMS ou par application de l'arrivée du véhicule sera considérée comme une annulation et sera facturée. Les frais de facturation peuvent s’élever jusqu’à 50% du montant de la course.

8. Limites de responsabilité

La responsabilité contractuelle de la société pour des dommages autres que des dommages corporels est limitée au prix du transport tant que le dommage ne résulte pas d’un comportement inacceptable, d’un dol ou d’une négligence grave du client ou d’un de ses accompagnateurs ou d’un fait d’un tiers ou d’un cas ayant les caractéristiques de force majeure.

L’exécution du transport selon les dispositions légales nationales, européennes et internationales en vigueur relève de la responsabilité des Sociétés.

Les Sociétés n’assument aucune responsabilité pour le comportement du client et de ses accompagnateurs durant le trajet – cette responsabilité relève du client lui-même ou de ses accompagnateurs.

9. Obligations de collaboration du client

Sauf convention expresse contraire, le client doit communiquer aux Sociétés le trajet définitif du transfert ainsi que le nombre exact des participants dans un délai raisonnable avant le départ.

Durant le trajet, le client doit, dans la mesure du possible, assumer le rôle de médiateur entre ses accompagnateurs et le chauffeur d’une Société en cas de différends.

10. Bagages du client/transport d’un petit animal ou colis/enfants

Le client doit signaler avant le départ quelles sortes de bagages/colis/petits animaux/âge enfant, il veut emporter durant le transport afin que la société puisse s’organiser de la meilleure façon et selon les besoins.

Le chauffeur n’est pas obligé à mettre à disposition du client des sièges adaptés et a même le droit de refuser une course si aucun dispositif conforme n’est disponible au cas où le client a oublié de commander un tel dispositif au moment de la réservation. Pour tout enfant moins de 3 ans le client doit soigner de mettre à disposition du chauffeur un siège adapté.

La garde des bagages appartient au client.

Lors du chargement et du déchargement des bagages, la société n’est pas responsable en cas de vol des bagages.

Les suppléments pour du transport de petits animaux ou colis sont à payer par le client en plus du prix total de la course.

11. SOUS-TRAITANCE

Le Client reconnait et accepte que certaines solutions et services ne peuvent être mis en œuvre qu’en combinant les services des Sociétés avec ceux de prestataires ou sous-traitants tels que, sans que cette liste soit limitative. Les Sociétés se réservent le droit de sous-traiter la totalité ou une partie de leurs services à un tiers ou plus, et de changer de sous-traitant à tout moment pour autant que les prestations soient au moins équivalentes et n’aient pas d’impact pour le Client, notamment au regard de ses obligations vis-à-vis des autorités de régulations.

12. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La souscription à une vente, un service ou un contrat est subordonnée à la collecte par les Sociétés auprès du Client de données à caractère personnel dont le traitement est nécessaire à l’exécution de la relation d’affaires ou d’obligations légales. Ces données peuvent être traitées, enregistrées et archivées par les Société, voire communiquées à des tiers, dans le cadre de la réalisation d’un intérêt légitime poursuivi par la Sociétés ou par le tiers auquel les données sont communiquées. Le Client bénéficie à tout moment d’un droit d’accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant conformément à la loi. Les Sociétés se réservent le droit d’utiliser ces données à des fins de promotion sachant que le Client reste cependant libre de refuser via courrier au siège des Sociétés.

13. CONFIDENTIALITE

Le Client est conscient que les Sociétés et ses sous-traitants peuvent avoir accès, dans le cadre des missions qui leur sont confiées, à des informations confidentielles et l’accepte. Les parties prendront toutes les mesures raisonnables pour respecter la stricte confidentialité des informations auxquelles elles ont accès et ne les dévoileront à aucun tiers sans consentement préalable.

13. TRAITEMENT DES PLAINTES

En cas de réclamation, le Client peut contacter les Sociétés en utilisant soit le formulaire de contact disponible sur son site web www.colux.lu ou par courrier.

14. NULLITE

La nullité de toute clause ou partie de clause des présentes conditions n’affectera pas les autres clauses ou parties de clauses et la clause ou la partie de clause concernée sera autant que possible remplacée par une disposition valable d’effet équivalent.

15. JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

Les contrats de vente sont soumis à la loi luxembourgeoise. Tout litige relatif sera, à défaut d’accord amiable, de la compétence exclusive des Tribunaux de Luxembourg.